L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN 26 MAI 1889. 62me Année

CECI DÉPASSE TOUT CE QUI S'EST FAIT JUSQU'À PRÉSENT !

DISTRIBUTION DE PLUS DE DEUX MILLIONS !

Le tirage gigantesque à Quarante Dollars

DE LA

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE A NUMEROS SIMPLES,

MARDI, 18 JUIN 1889.

GROS LOT . . . . . $600,000.

"Nous déclarons par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane,

et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Nous, les soussignés, banques et banquiers, paierons tous les lots tirés aux loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

E. W. Walmsley, Prés't. La. Nat. Bank
P. Lanaux, Prés't. State Nat. Bank.
A. Baldwin, Prés't. N. O. Nat. Bank.
Carl Kohn, Prés't. Union Nat. Bank.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$600,000, fait		$600 000
1 Lot de	200,000, fait		200,000
1 Lot de	100,000, fait		100,000
1 Lot de	50,000, fait		50.000
2 Lots de	20,000, font		40,000
5 Lots de	10,000, font		50,000
10 Lots de	5,000, font		50,000
25 Lots de	2,000, font		50,000
100 Lots de	800, font		80,000
200 Lots de	600, font		120,000
500 Lots de	400. font		200,000

LOTS D'APPROXIMATION.

100 Lots de $1,000,	donnent	$100,000
100 Lots de 800,	donnent	80.000
100 Lots de 400,	donnent	40,000

LOTS DE FIN DE NUMÉROS.

999 Lots de $200	donnent	$199,800
999 Lots de 200	donnent	199,800

3,144 LOTS S'ELEVANT À - - - - - - $2,159,600

RAPPELEZ-VOUS

Que les seuls vrais billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane émis en vertu de la Charte d'Etat sont reconnus par les Tribunaux les plus élevés comme signés invariablement par M. A. DAUPHIN, Président, endossés par les GÉNÉRAUX BEAUREGARD et EARLEY, surveillants des tirages, et garantis par les Banques Nationales de la Nlle-Oriéans, en ce qui concerne le paiement des lots. NULS AUTRES NE SONT AUTHENTIQUES.

Tous les soi-disant "Suppléments", "Original Little Louisiana" ou autres imitations avec l'usage illégal du nom de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, par des personnes inconnues, sous des noms fictifs, constituent autant de tentatives destinées à tromper le public par de faux prétextes, ses entreprises frauduleuses n'offrant absolument aucune garantie.

RAPPELEZ-VOUS

Qu'Un Dollar est le prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou est distiné à tromper le public.

Les lots seront payés en plein, sans déduction, sur présentation des billets au Bureau de la Compagnie, ou par les Banques nationales à la Nouvelle-Orléans.

BILLETS ENTIERS, $40; MOITIÉ DE BILLETS, $20; QUARTS DE BILLETS, $10; HUITIÈMES, $5; VINGTIÈMES, $2; QUARANTIÈMES, $1.

DEMANDE D'AGENTS POUR TOUS LES ENDROITS POSSIBLES.

Pour les PRIX FAITS AUX CLUBS, ou tout autre renseignement, écrire d'une manière lisible au soussigné, avec indication de la résidence, de l'Etat, du comté, de la rue et du numéro. La réponse par le retour de la malle sera plus prompte si l'on envoie une enveloppe avec le nom et l'adresse en plein.

AVIS IMPORTANT

TOUTES LETTRES ORDINAIRES RENFERMANT DES POSTAL NOTES, MONEY ORDERS ÉMIS PAR TOUTES LES COMPAGNIES D'EXPRESS, OU DES TRAITES SUR NEW-YORK, DOIVENT ÊTRE ADRESSÉES À

M. A. DAUPHIN, New-Orleans, La.

ADRESSER LES LETTRES ENREGISTRÉES RENFERMANT DE L'ARGENT À NEW ORLEANS NATIONAL BANK, NEW-ORLEANS, LOUISIANA.

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 26 MAI 1889.

VENTES DE DEMAIN LUNDI.

Par le Shérif, sur les lieux, enseignes Washington et Dupré, Quatrième District—31 vaches laitières, 1 taureau 3 chevaux, une charrette, un lo de bidons, ustensiles, etc.

La Conférence de Samoa.

Nous n'avons jamais éprouvé pour M. Blaine une grande faiblesse. Il a des qualités réelles, que l'on aurait tort de lui contester ; mais il a aussi des défauts qui sautent aux yeux et que l'on est obligé de faire ressortir. C'est un beau parleur; qui le nie? mais c'est aussi un bravache; qui dirait le contraire? Il a l'esprit américain, nous l'admettons ; mais il y mêle trop de chauvinisme, trop de bravacherie, trop de vantardise. Il fait de la politique internationale plutôt à la façon du Sire de Framboisie, qu'à la façon de Bayard; sa manie de se lancer en avant, sans s'être assuré, à l'avance, qu'il a les moyens de maintenir la position qu'il a prise, le force souvent à faire de piteuses reculades, et ce n'a pas été sans une certaine appréhension que l'on a vu M. Harrison, en montant au pouvoir, obligé, plutôt par la nécessité que par des sympathies personnelles, de lui confier le portefeuille de Secrétaire d'Etat.

A ce moment-là justement, une assez vilaine affaire était engagée avec l'Allemagne, celle des îles Samoa, et il était à craindre que M. Blaine ne s'y enferrât. Son ancienne mésaventure avec le Chili n'avait pas tiré à conséquence; il avait été tout simplement obligé de donner sa démission, et les choses avaient suivi le même train que par le passé, sans que la dignité du pays en fût le moins du monde atteinte.

Il n'en pouvait être de même avec M. de Bismarck qui joue un si grand rôle politique et dont les moindres mouvements se répercutent, jusqu'ici du moins, fait trembler la vieille Europe. Pour les hommes sensés, pour les observateurs qui ont étudié et jugé M. Blaine, il y avait un danger sérieux. D'une lutte maladroitement, imprudemment engagée, il pouvait résulter un amoindrissement, au moins moral, pour les Etats-Unis.

Par bonheur, les négociations étaient déjà entamées quand le nouveau secrétaire des affaires étrangères prit son portefeuille; le lignes avait été nettement tracées, il n'y avait plus qu'à la suivre.

En matière de politique extérieure, il faut savoir abdiquer l'esprit de parti; la question nationale doit passer avant tout. Une des grandes forces des Etats-Unis, c'est qu'avant d'y être républicain ou démocrate, on est Américain. L'esprit de parti n'y a pas encore oblitéré le patriotisme. C'est pour eux non seulement un avantage, mais un grand honneur. Si l'on doit reporter presque tout le mérite de ce qui se passe maintenant à Berlin, à propos des affaires de Samoa, à M. Bayard, le prédécesseur de M. Blaine, c'est moins par gloriole désintéressée que par un sentiment national, par sentiment de justice, pour rendre témoignage à la vérité.

On aurait tort, du reste, d'exagérer l'habileté déployée en cette circonstance, soit par M. Bayard, soit par M. Blaine. Impossible pour un pays de s'embarquer plus mal dans une aventure que ne l'a fait l'Allemagne—les Allemands, d'abord, M. de Bismarck ensuite. Les premiers, à Samoa, s'étaient montrés d'une brutalité, d'un arbitraire odieux; ils avaient la jouissance d'une station que personne ne leur contestait; ils prétendaient s'emparer d'une propriété qui ne leur appartenait pas et, pour y arriver, ils s'ingérèrent dans les affaires intérieures du pays, intronisant qui les servait, renversant qui leur déplaisait. Ils faisaient tout cela avec la violence dont ils n'usent que trop souvent avec leurs voisins plus faibles qu'eux. Le chancelier, lui, ne commit, dans cette affaire, que des inconséquences et n'alla que de contradiction en contradiction.

Tout cet imbroglio était assez facile à démêler. Les Etats-Unis ne réclamaient pour eux aucune possession dont ils n'eussent pas la jouissance incontestée d'avance. Mais cette possession, ils le voulaient dans les mêmes conditions que par le passé; ils n'avaient qu'à demander la remise des choses dans leur état primitif; c'est ce qu'ils ont fait. Il leur fallait, pour cela, du bon sens, de la droiture, de la fermeté surtout, et l'on sait qu'ils n'en manquent généralement pas dans leurs relations extérieures. Ils en ont, dans l'espèce, fait preuve à un haut degré. On sait que M. de Bismarck n'est pas heureux, depuis que son activité veut s'exercer ailleurs qu'avec ses voisins et avec d'autres moyens que la violence accompagnée de surprise. Il a fait un véritable fiasco aux Carolines. Il n'a guères à se louer de ses campagnes en Afrique; il s'est fourré de nouveau, dans un guêpier aux îles Samoa.

Ici, il avait affaire avec des républicains, et l'on sait qu'elle triste idée il a de tout ce qui ne repose pas sur le despotisme. Il espérait probablement avoir facilement raison des Américains—ce en quoi il s'est grossièrement trompé. Ceux-ci lui ont dit : "Nous ne voulons rien pour nous, nous demandons seulement qu'on laisse les autres maîtres chez eux. C'est vous qui avez mis le trouble dans les affaires des Samoïens. Rétablissez les choses dans l'état où elles étaient avant les injustifiables interventions de vos agents et de vos marins. Malietoa régnait ; remettez Malietoa sur le trône et que chacun de nous continue, de son côté, le cours de ses propres affaires, comme il l'entendra."

Il est difficile de répondre à de pareils arguments. M. de Bismark ne peut défendre son consul, ses agents, puisqu'il les a blâmés lui-même en plein Reichstag, et qu'il s'est écrié, un jour, que l'on ne devrait pas le rendre responsable des maladresses commises par eux, à deux ou trois milles lieues de Berlin. Il lui est difficile de se refuser à faire remonter Malietoa sur le trône, puisqu'en l'amnistiant spontanément, en lui rendant la liberté, il avoue, forcément, qu'on s'est montré injuste à l'égard du roi déchu. Le chancelier s'est pris lui-même au piège. Il ne peut, nous ne disons pas, en conscience—il y a longtemps qu'il s'est mis au-dessus de ces petites faiblesses—mais en bonne logique, refaser la restauration de Malietoa dans ses anciens droits et ses anciennes prérogatives, puisque, par sa conduite envers lui, il est obligé de convenir qu'il a été trop loin, qu'il s'est montré injuste.

Que M. Blaine, en cette circonstance, ne fasse que suivre la ligne déjà tracée par M. Bayard, peu nous importe ; ce que nous sommes heureux de constater c'est que les Américains s'y montrent on ne peut plus logiques, d'un bout à l'autre, et parfaitement conséquents avec leurs antécédents, avec leur doctrine sur la politique internationale—politique qui ne blesse les intérêts de personne et demande qu'on conserve à tous leurs droits acquis, incontestés. Le plus à-terre que les Américains ont aux îles Samoa leur suffit; ils ne contestent pas aux Allemands celui qu'ils ont, mais ils ne veulent pas que l'Allemagne s'occupe des affaires intérieures de ces îles; elle n'en a pas plus le droit qu'eux. La faute a été commise par elle; qu'elle la répare et qu'il n'en soit plus question.

Au spectacle de ce qui se passe, depuis plusieurs mois, au fond de l'Océanie et dans les bureaux de M. de Bismarck, à Berlin, nous ne pouvons nous empêcher de regretter que, pendant vingt-cinq ou trente ans, les Etats-Unis aient négligé leur marine, qu'ils ne possèdent pas ce porte-respect qui en peut imposé, tout d'abord, au chancelier et leur aurait épargné bien des troubles, bien des tracas. S'ils avaient eu une marine digne d'eux, il y a longtemps que l'affaire serait réglée à leur avantage; il est même douteux qu'on en osât la soulever.

En tout cas, il doit paraître dur au chancelier de fer, qui est accoutumé à traiter tant de souverains, tant de monarchies, de tout de ce côté, d'avoir à compter avec des républicains qu'il dédaigne, avec de simples Blaine de simples Bayard qui se permettent de jouer aussi serré que lui de relever vertement chacun de ses impairs, et qui le tiennent en échec, en attendant qu'ils le fassent mat.

L'honorable Félix P. Poché.

Plusieurs des journaux de la ville et de la campagne, se préoccupent déjà du successeur de l'honorable F. P. Poché, à la Cour Suprême de l'Etat. Nous nous joignons de grand cœur à ceux de nos confrères qui ont exprimé leurs vues à ce sujet.

Le terme du magistrat distingué dont nous venons de dire le nom, expire, paraît-il, dans le courant d'avril 1890; c'est-à dire, dans un peu moins d'une année.

Ses amis, ses admirateurs, et tous ceux qui ont souci, parmi nous, de l'honneur et de l'intégrité du plus haut tribunal de notre Etat, désirent ardemment que le juge Poché soit maintenu au poste important où l'a placé le gouverneur Wiltz, en 1879, et qu'il a si dignement et brillamment rempli depuis lors. La voix publique—*vox Dei*—s'exprime de plus en plus ouvertement à ce sujet.

Nous avons trop bonne opinion de la perspicacité du gouverneur Nicholls pour croire, un instant, qu'il puisse refuser de faire droit au vœu de la grande majorité du Barreau de la Louisiane, appuyé spontanément, en ce moment, des sept-huitièmes de toute la population de l'Etat.

Quand un officier public, un haut fonctionnaire, a su s'attirer l'estime et la confiance de tout un peuple; quand ses capacités juridiques l'ont placé au premier rang des magistrats de son pays, il incombe à l'Exécutif, pour le bien général, de se faire l'écho d'un sentiment aussi unanime.

Nous avons donc lieu de croire et croyons fermement que, en temps opportun, le Gouverneur Nicholls—qui ne peut pas ne pas aimer les Créoles—agira de façon à ce que le juge Poché n'ait d'autre successeur que lui-même, à la plus haute Cour de l'Etat.

Une bonne nouvelle.—C'est avec beaucoup de regret, que nous avons vu une de nos plus anciennes maisons de commerce d'importation française (maison Moreau datant de 1837, H. Damiens depuis 1852) disparaître de notre district.

Nous apprenons avec grand plaisir que cette maison va renaître : nouvelle pléiade, Etoile Rouge. M. A. Durieu, un de nos plus intelligents et plus entreprenants hommes d'affaires, qui nous a habitués à de certaines surprises, à de certaines entreprises réussies, pour n'en citer qu'une, nous pourrions dire avec raison que c'est à lui que nous devons la continuation de l'exploitation de notre théâtre de la rue Bourbon.

M. A. Durieu s'est assuré les services de M. H. Damiens pour remonter dans son immense bazar de l'Etoile Rouge un magasin analogue à celui de l'ancienne Royale et Toulouse, comprenant principalement les marchandises françaises importées, les parfumeries fines, les merceries, les bonneteries, les jouets auxquels il sera donné une grande extension.

Nous avons trop bonne opinion de la réouverture d'une maison de commerce où presque toute la clientèle créole-française s'approvisionnait.

C'est donc une bonne nouvelle en effet à communiquer au public. Nous savons que déjà des ordres nombreux pour des marchandises françaises ont été envoyés à Paris et que ces marchandises seront promptement expédiées.

En attendant M. Durieu a acheté à la grande partie du fonds vendu à l'encan cette semaine par M. Damiens, ces marchandises comprenant : des parfumeries des meilleures maisons de Paris, des gilets et des caleçons de flanelle, de toile, de coton, des chemises de voyages, de la mercerie de toutes sortes des articles de fantaisie, jouets et voitures d'enfants, sont annoncés en vente *pour mardi prochain* et les jours suivants.

Rendez-vous donc ce jour, au Grand Bazar Durieu, coin Canal et Exchange Alley, vous y trouverez de bons bargains à faire, car, fidèle à sa coutume, l'Etoile Rouge écoulera tout en stock au détail, à très bas prix.

KENNESAW ROUTE

Ce chemin pop'aire a organisé des trains rapides (limités) de la Nlle-Orléans à New York. C'est la voie la plus courte et la plus rapide. Chaque train est accompagné de Sleepers-restaurants. Les rails sont en acier et la voie est empierrée ; les convois ne soulèvent donc pas de poussière et traversent les régions montagneuses de l'Est Tennessee et de la Virginie. Ils arrivent à New York à midi, à temps pour le départ de tous les steamers en destination de l'Europe.

Pour de complets renseignements, s'adresser à

J. C. ANDREWS,
Agent général de Tickets.
J. J. O'DONNELL,
Agent de Passagers, 22 rue Carondelet.
14mai—14 19 26—juin 2 9.

PIEDMONT AIR LINE

Le "Limited Express" à New York en 45 heures. Arrive à New York à 1 h. 20 de l'après-midi. Se relie directement à toutes les lignes de steamers pour l'Europe.

Pour de plus amples détails, s'adresser au bureau des billets, 146 rue de la Commune, à côté de l'entrée pour les dames à l'Hôtel St-Charles.

M. R. POWER, agent des billets.
GEORGE CROSBEY, agent de passagers.
5mai—4Dim.

SBARBORO—Décédé samedi, 25 mai, à 3:20 heures P. M., à l'âge de 34 ans, C. B. SBARBORO, natif d'Italie, et résident de cette ville depuis 16 ans. Les amis et connaissances de la famille et les membres de la Loge Dante No 174, F. A. M., Croix ; Rouge, Cervantes No 4 M. W. M., Loge Garibaldi, No 72 K. of P., Association Bienfaisance Nouveaux Lusitanes, Société Italienne Tiro al-Bersaglio, Union Italienne Garibaldi et Milneburg Fire Company No 1, sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu dimanche, 26 mai, à 4 heures P. M., de la dernière résidence du défunt, coin des rues North Peters et Ursulines.

AVVISO FUNEBRE.

LOGGIA DANTE No 174.

Piacque al G. A. D. U. di chiamare a se l'anima del nostro Ven.: M.: G. B. SBARBORO, Vengono quindi avvisati tutti FF. appartenenti alla suddetta, non che quelli Orients di assistere ai funerali che avranno luogo oggi alle ore 3:30 P. M., al domicilio del defunto sagolo Ursulines e N. Peters.

Per ordine del 1° V.:
G. PASSALAQUA,
S. MESSINA, Segretario. 26 mai—

A. L. G. D. G. A. D. U.
Capitale E. T. Cervantes No 4.

Habiendo al G. H. tenido á bien llamarhacia si a nuestro q. h. G. B. SBARBORO, se invita á todos los miembros de este Soberano Capitulo para que se sirvan asistir a su entierro hoy á las 4 de la tarde en la sequ'nas Ursulinas y Levee.

Da orden del V. M.:
JUAN PARPAL, Secretario.
26 mai—1f

Società Italiana Tiro al Bersaglio—Tutti i membri civili e militari (questi ultimi in completo uniform) sono convocati per oggi domenica alle 2:30 p. m. precise nella sala sociale per attendere al funerali del Socio G. B. SBARBORO, mancato ieri al vivi.

Per ordine del Presidente,
SALV. D'AMICO.
A. L. RUBINO, Segretario. 26mai—1f

Castle Hall Logan Garibaldi No 72, K. of P.—I sei officieri e membre de la suddita Loge sono rispettosamente requis de s'assembler à leur salle, Chambre No 5, Odd Fellows Hall, DIMANCHE 26 mai, à 2 heures et demie P. M., afin de payer les derniers tributs de respect à notre frère défunt Maître de l'Echiquier, Past Chancelier G. B. SBARBORO. Toutes les Loges-sœurs sont respectueusement invitées à y assister.

Par ordre de CHARLES JUCCA, C. U.
A. L. RUBINO, K. of R and S. 26mai—1f

Salle de l'Association de Bienfaisance des "New Lusitanes"—Nlle-Orléans, 26 mai 1889.—Les officiers et les membres de cette Association sont requis de se réunir à leur Salle (avec insignes) aujourd'hui, dimanche, 26 mai 1889, à 3 heures P. M., dans le but de rendre les derniers devoirs à leur frère décédé M. B. SBARBORO, natif d'Italie.

Par ordre de
G. PASSALAQUA, Président.
Jos ROJAS, Jr., Secrétaire.
26 mai—1f

Membres Artificiels

Bandages herniaires et appareils chirurgicaux faits sur commande et appliqués par

A. McDERMOTT,
200 Rue Charles, entre Julie et St-Joseph.
21mai—1m

TO-KALON

Le célèbre vin de M. Crabb,

Attention spéciale est donnée à l'approvisionnement des familles hôtels, clubs et restaurants.

En vente chez M. P. Forget, seul agent, 150 rue Royale entre St Pierre et Toulouse.

Chambres garnies au No 40 rue Dauphine.
21 mars—

ADJUGEE ! ADJUGEE !!

A l'Etoile Rouge,

La maison MOREAU-DAMIENS

Grande vente en détail du matériel le plus important de cet établissement

Articles importés, Savons, Parfums.

Corsets, Merceries, Eventails,

Voitures pour bébés, Vélocipède.

Un lot Wamsea Article supérieur, 85 sous.
Un lot Voiture bébé à 25 sous
Plus de 3,000 artic es mis en vente hier au-dessous du prix d'impo tation
C'est la plus belle occasion de l'époque!
Ne renvoyez pas votre visite à plus tard.

La vente commence

MARDI 28 MAI,

A L'ETOILE ROUGE,

Coin Canal et Passage de la Bourse.
26 mai—1f

AVIS.

J'ANNONCE respectueusement à mes amis, à tous ceux qui ont été mes clients, et au public en général, qu'à partir de mardi, 28 courant, ils me trouveront chez M. A. Durieu, à l'Etoile Rouge.

Je remercie bien sincèrement tous ceux qui m'ont favorisé de leur bienveillant patronnage jusqu'à ce jour; je sollicite la continuation et compte sur leurs nombreuses visites au Red Star Bazaar, coin Canal et Exchange Alley.

H. DAMIENS.
26mai—1f

LE BON COIN

—OU ACHETER—

Des billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Vendu deux gros lots.
Vendu 46 lots dans le tirage du 14 mai.

E. J. LANNES,
Coin Camp et Girod, Nlle-Orléans, Lne.
26 mai—1 an dim

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

MM. les Sociétaires sont notifiés que l'assemblée générale trimestrielle aura lieu à l'Asile, dimanche prochain, 26 du courant, à 5 heures P. M.

Affaires très importantes : Demande sera faite pour appliquer l'Art. 17 de la Constitution.

Par ordre du Président,
J. BAYLE.
L. SIMON, Secrétaire. 24mai—3f

Avis.

Messieurs les annonceurs sont prévenus que le "Franco-Louisianais" est seul autorisé par le Comité du Centenaire français à faire paraître une édition spéciale illustrée pour la fête du 14 juillet 1889.

A. M. ESCUDIER,
Président du comité de publication et d'impression.
21 mai—6f

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 25 MAI—CLASSE No 224
Tirage de 4 heures P. M.

57 6 33 36 55 66 41 62 47 69 52 34 63 —

Les tirages ci-dessus publiés dans sous les auspices, seront de tout en public sous-entendu dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 25 mai 1889—4 heures P. M.
J. A. ALBUNI, SOUSSIGNÉ.
W. P. FINKBARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les gros lots de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

PEERLESS DYES Les meilleures. Sans Peroxyde.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 24 mai 1889.

LE soussigné certifie qu'il était porteur d'un vingtième du billet No 50,416, tirage numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 14 mai 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

ALEX TAPAUREAU
152 rue de Chartres.

Avis

$300,000. Nouvelle-Orléans, 21 mai 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte d'un correspondant par l'entremise de la Wells, Fargo & Co's Bank of San Francisco Cal., un vingtième du billet No 5,416, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 14 mai 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

CHAS. SANTANA.
Commis au Change de la Louisiana National Bank.

Avis.

$300,000 Nouvelle-Orléans, 21 mai 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de W. S. J Buses, Boston, Mass., un vingtième du billet No 50,416, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 14 mai 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent du Southern Express Company.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 21 mai 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Alfred et Margaret Friel, San Francisco, Cal., un vingtième du billet No 50,416, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 14 mai 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent de la Wells, Fargo & Co's Express.

Avis.

$300,000 Nouvelle-Orléans, 19 mai 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de W. H. Reigart, Peoria, Ills., un vingtième du billet No 50,416, tirage à numéro simple, classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mai 14 mai 1889, et que le montant en a été promptement payé, par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent du Southern Express Company.

Avis.

$300,000 Nouvelle-Orléans, 15 mai 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte du déposant, un vingtième du billet No 50,416, tirage à numéro simple, classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingt ème qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi 14 mai 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$300,000 Nouvelle-Orléans, 19 mai 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de J. Avid Simons, 117 Char otte street, Peoria, Ill., un vingtième du billet No 50,416, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 14 mai 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$100,000. Nouvelle-Orléans, 24 mai 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de la Anglo-Californian Bank, de San Francisco, Cal., un vingtième du billet No 38,847, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 14 mai 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

J. G. HELM,
Coureur de la State National Bank.

Avis.

$100,000. Nlle-Orléans, 21 mai 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de la First National Bank, de Detroit, Mich., un vingtième du billet No 38,847, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 14 mai 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

A. J. DRYSDALE.
Coureur de la New Orleans Nat onal Bank

Avis.

$100,000. Nouvelle-Orléans, 21 mai 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de F. Faglnce, aux soins de A. S. Blake, 302 Canal street, New York, N. Y., un vingtième du billet No 38,847, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 14 mai 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$100,000. Nlle-Orléans, 21 mai 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de P. Bard, Room 13, Lakeside Building, Chicago, Ill., un vingtième du billet No 38,847, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 14 mai 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$100,000 Nouvelle-Orléans, 18 mai 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de G. C. Goodrich, Baltimore, Md., par l'entremise de la Citizens' Na tional Bank of Baltimore, Md., un vingtième du billet No 38,847, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 14 mai 1889 et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

CHAS. SANTANA.
Commis au change de la Louisiana National Bank.

Avis.

$100,000 Nouvelle-Orléans, 18 mai 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de L. M. Fay, Weather Bank of Weatherford, Tex., un vingtième du billet No 38,847, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 14 mai 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

F. S. CAMERDEN,
Coureur de la Whitney National Bank.

C. LAZARD & Cie

LES ANCIENS ET POPULAIRES

Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne
24 oct— 1 an—dim. mar ven

Avis.

$100,000. Nouvelle-Orléans, 18 mai 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Bidwell & Donovan, 1185 Niagara Street, 512 Rhode Island street, Buffalo, N. Y., un vingtième du billet No 38,847, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 14 mai 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent de la Southern Express Company.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 24 mai 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de Bidwell & Donovan, Buffalo, N. Y., un vingtième du billet No 38,847, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 14 mai 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

BEN JONAS,
Coureur de la Mutual National Bank.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 23 mai 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de T. H. Nonack, ealy, Tex., par l'entremise de la Island City Savings Bank, Galveston, Tex., un vingtième du billet No 34,281 tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 14 mai 1889, et que le montant en a été promptement payé, par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

J. S. HELM,
Coureur de la State National Bank.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 23 mai 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de T. Consodine, Villa Rica, Ga., un vingtième du billet No 34,281, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 14 mai 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent du Southern Express Company.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 22 mai 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de la First National Bank de Honey Grove, Tex., un vingtième du billet No 34,281, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 14 mai 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

F. S. CAMERDEN,
Coureur de la Whitney National Bank.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 21 mai 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de E. C. Palmer, 721 rue Huitième, N. W., Washington, D. C., un vingtième du billet No 34,281, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 14 mai 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent de Southern Express Company.

M. GUILLAUME MOTHE

Successeur de Eugène Broquet,

Entrepreneur de Pompes Funèbres

COIN BOURBON ET ST-LOUIS.
1884— Téléphone 716.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 21 mai 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de F. A. Harris, Boston, Mass., un vingtième du billet No 342=1 tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi 14 mai 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$50,